

Aux contribuables de la susdite municipalité

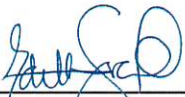
AVIS PUBLIC

EST PAR LA PRÉSENTE DONNÉ par la soussignée,
directrice générale et greffière-trésorière de la susdite municipalité, QUE:

Lors de l'assemblée ordinaire du Conseil de la Municipalité régionale de comté de Matawinie, tenue le 21 mai 2025, a été adopté le règlement 257-2025 décrétant une dépense de 5 462 000 \$ et un emprunt de 5 462 000 \$ pour le service de collecte et de transport des matières résiduelles des neuf (9) municipalités membres du regroupement intermunicipal. Ce règlement a été approuvé par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation le 28 juillet 2025 et est donc entré en vigueur à cette date.

Copie intégrale de ce règlement est disponible pour consultation au bureau de la MRC de Matawinie.

Donné à Rawdon, ce 12^e jour du mois d'août deux mille vingt-cinq.



Édith Gravel
Directrice générale et
greffière-trésorière

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussigné(e), Anick Beauvais, directeur(trice) général(e) et greffier(ère)-trésorier(ère) de la Municipalité de Saint-Alphonse-Rodriguez ^{→ Ajointe} certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-dessus, conformément à la Loi, le 13 août 2025, entre 9 h et 16 h.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce 13 août 2025.



Signature